

°56
n°56
DÉCEMBRE
2020

MÉCASPHÈRE

LE MAGAZINE DES CHEFS D'ENTREPRISE MÉCANICIENS



ACHATS RESPONSABLES

La FIM veut faire évoluer les mentalités et les pratiques

TECHNOLOGIE

La fabrication additive, un atout pour la relocalisation et le développement durable des entreprises ?

Une plateforme pour les industriels

**RÉAGIR
POUR
REBONDIR**



ABONNEZ-VOUS à la Lettre d'information de la FIM

Profitez d'un mois gratuit :
>> fim.net/abonnement-newsletter <<

30 jours
offerts

fim.net

La FIM offre, à travers une lettre quotidienne, **la source d'information la plus complète** des industries mécaniques avec des notes d'actualités économiques, juridiques, fiscales et réglementaires, de veille technologique, de statistiques économiques métiers, d'informations clés sur les marchés clients, sur les prix matière et main d'œuvre...

L'abonnement à cette lettre vous donne accès à tous les articles publiés sur le site www.fim.net.

Vous accédez en exclusivité à **4 newsletters quotidiennes** et **1 newsletter hebdomadaire par semaine*** dans votre boîte mail dès votre arrivée le matin.

Si vous le souhaitez, vous pourrez ensuite souscrire un abonnement payant d'un an à un tarif très performant.

Pour en savoir plus : info-abonnement@fimeca.org

Attention : toute entreprise adhérente à un syndicat membre de la FIM ou susceptible de l'être de par son activité ne pourra souscrire directement à l'abonnement à la Lettre d'information de la FIM.

**à l'exception des jours fériés et ponts, ainsi que d'une période estivale et hivernale d'arrêt.*

DANS
CE
NUMÉRO

TEMPS FORTS

4 La FIM lance ses webinaires

ACTION

5 Le SNDEC aide les PME du décolletage à bénéficier des fonds de modernisation

6 La FIM demande l'élargissement des subventions de modernisation de l'industrie

RÉFLEXION

9 Comment la crise de la Covid 19 rebat les cartes du travail ?

12 DOSSIER

Une plateforme pour les industriels : Réagir pour rebondir

SAVOIR

19 Une méthode pour prévenir une cyber intrusion sur un site industriel

21 Comment financer sa transition écologique ?

MécaSphère est édité
par Promeca
et ses partenaires



LA COVID 19 A FRAPPÉ LA FRANCE DE PLEIN FOUET, TANT SUR LE PLAN SANITAIRE QU'ÉCONOMIQUE



© PBagem

« FRANCE RELANCE » PRÉVOIT 1,2 MILLIARD D'EUROS POUR LA MODERNISATION DES PME ET ETI.

Face à cette situation exceptionnelle, le Gouvernement a répondu présent en soutenant massivement notre économie durant le premier confinement, et continue encore aujourd'hui en renforçant les dispositifs mis en place.

Il y a urgence et nous faisons face pour protéger les entreprises et les salariés. Mais nous devons dès aujourd'hui engager la relance de notre appareil productif. L'industrie n'est pas empêchée administrativement. L'enjeu, ce sont les carnets de commande, avec des places à prendre en sortie de crise. Le plan de « France Relance » présenté par le Gouvernement début septembre est un plan de transformation de notre économie. C'est un effort inédit de 100 milliards d'euros d'ici à 2022, dont 40 milliards viendront directement de l'Union européenne. Avec ce plan, près de 35 milliards d'euros seront consacrés à notre industrie, au service de quatre ambitions qui vont nous permettre de repositionner la France dans le peloton de tête des nations industrielles.

La première de ces ambitions, c'est d'accélérer la transition environnementale. Il s'agit de cibler les marchés de demain en inventant aujourd'hui des solutions décarbonées : avion à hydrogène, stockage énergétique haute densité, etc.

Notre deuxième ambition est de créer de l'activité dans nos territoires. Une politique de relocalisation est non seulement possible mais elle est nécessaire. Il ne s'agit certes pas de tout relocaliser en France ou en Europe, mais d'identifier les secteurs d'avenir stratégiques et à forte valeur ajoutée sur lesquels nous devons construire notre résilience. De toutes nos régions nous remontent déjà des projets de localisation et de relocalisation d'activités industrielles critiques et nous allons les soutenir. Enfin, nous devons moderniser notre appareil productif et continuer d'investir dans l'innovation. Nos entreprises doivent tout d'abord passer le cap de l'industrie 4.0, parier sur le numérique et être à la pointe dans les technologies de rupture. C'est pourquoi « France Relance » prévoit 1,2 milliard d'euros pour la modernisation des PME et ETI. « France Relance » mise également sur le soutien à la R&D en déployant 7 milliards d'euros dans les deux ans à venir pour soutenir les innovations clé (hydrogène, intelligence artificielle, etc.) et accompagner également les projets innovants qui remontent du terrain. C'est le rôle de l'Etat que de soutenir l'innovation et la modernisation dans des moments où les industries peuvent

être tentées de réduire leurs dépenses et de parer au plus pressé. Dans ce contexte, il est important de vous mobiliser pour identifier et mettre en avant les offreurs de solutions français qui peuvent contribuer à cet effort de modernisation.

Je suis persuadée que nous ne surmonterons cette crise qu'en faisant front collectivement et solidairement. Les principes de responsabilité d'entreprise prennent une importance accrue aujourd'hui. La bonne gestion des fournisseurs tant en termes de délais de paiement que de choix dans les achats futurs, l'attention portée au recrutement de jeunes, des personnes éloignées de l'emploi, handicapées ou en reconversion ou les efforts de formation seront autant d'orientations utiles au collectif.

Le monde ne nous attend pas et nous ne gagnerons pas la bataille de l'emploi et des compétences sans gagner la bataille industrielle. Je l'ai déjà dit : ce serait une erreur stratégique de ne pas faire la relance maintenant. Avec ces quatre ambitions, « France Relance » va accélérer la reconquête industrielle de nos territoires. C'est ainsi que nous réparerons les fractures sociales et territoriales que connaît notre pays. C'est ainsi que nous bâtirons la France de 2030.

AGNÈS PANNIER-RUNACHER,
MINISTRE DÉLÉGUÉE AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE, CHARGÉE DE L'INDUSTRIE

MÉCASPHÈRE - 39-41 rue Louis Blanc - 92400 Courbevoie - Tél. : +33 (0)1 47 17 60 27 - E-mail : mecasphere@fimeca.org

ÉDITEUR : PROMÉCA - PRÉSIDENT ET DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Philippe CONTET - RÉDACTEUR EN CHEF : Isabelle DOUVRY - SECRÉTARIAT DE RÉDACTION : Anne GLEYZE - RÉDACTION : Alain LAMOUR - CONSEIL ÉDITORIAL : Sophie REINAULD - CRÉATION GRAPHIQUE ET ILLUSTRATION DE COUVERTURE : PROMÉCA - RÉGIE PUBLICITAIRE : E.R.I - Tél. : +33 (0)1 55 12 31 20 - Tirage : 11 259 - IMPRESSION : CALLIGRAPHY PRINT - Châteaubourg - CS 82171 35538 Noyal-sur-Vilaine

N° ISSN : 1957-2921 - Papier certifié PEFC Encre à base d'huile végétale Label imprim'vert



PEFC 10-31-1614

GLOBAL INDUSTRIE 2021

L'environnement en vedette au Migest 2021

Le Migest, rendez-vous mondial des savoir-faire en sous-traitance industrielle, se tiendra du 16 au 19 mars 2021 à Eurexpo Lyon. Une édition très attendue après l'annulation de l'édition Paris 2020 pour cause de Covid 19.

1200 exposants sous-traitants dont 40 % d'internationaux venant de 38 pays, 16 secteurs d'activités représentés (voir encadré) : les chiffres parlent d'eux-mêmes, Migest demeure non seulement le numéro un mondial des salons de sous-traitance industrielle, mais son intégration dans Global Industrie a renforcé cette position. Les chiffres parlent : 95 % des visiteurs se sont montrés satisfaits de leur visite contre 67 % en 2016 et, pour 76 % d'entre eux, la visite participe à leur décision d'achat*. Du 16 au 19 mars 2021, Migest sera présent au grand rassemblement industriel français qui se tiendra à nouveau à Eurexpo Lyon. Donneurs d'ordres et sous-traitants s'y retrouveront pour échanger et nouer de nouvelles collaborations, mais aussi pour s'informer sur les sujets clés de l'industrie, ainsi que sur les dernières tendances et innovations.

Les fournisseurs de solutions proposeront des solutions pour répondre aux projets concrets des fabricants, équipementiers, assembleurs, membres de bureaux d'études, services R&D, directions techniques et directions achats venus chercher des savoir-faire spécifiques.

Les principaux syndicats de la FIM, concernés par la sous-traitance, seront bien-sûr au rendez-vous : SNCT, Forge-Fonderie, UITS, SNDEC, FIMMEF**.

* Source : enquête visiteurs MIDEST Lyon 2019

**SNCT : Syndicat national de la chaudronnerie, tuyauterie, tôlerie & maintenance industrielle.
 UITS : Union des industries de technologies de surface.
 SNDEC : Syndicat national du décolletage.
 FIMMEF : FIM Métaux en feuille.



© DR

16 SECTEURS REPRÉSENTÉS

- Décolletage - Usinage - Machines spéciales
- Finition - Traitements thermiques - Traitements de surfaces en transformation des métaux
- Fixation industrielle
- Forge - Fonderie
- Produits semi-finis en transformation des métaux - Métaux - Procédés
- Mise en forme de métaux - Chaudronnerie
- Transformation des Plastiques - Caoutchouc - Composites
- Verre, Bois, Textiles et autres matières ou matériaux
- Électronique et Électricité
- Microtechnique
- Outillage - Moules - Modèles - Prototypes
- Équipements industriels et Accessoires
- Services à l'industrie
- Maintenance industrielle
- Textiles techniques
- Fabrication additive.

CONTACT

contact.globalindustrie@gl-events.com

WEBINAIRES

DU 26 AU 29 JANVIER

Elastoméca 2021

En partenariat avec le LRCCP (Laboratoire de recherches et de contrôle du caoutchouc et des plastiques), le Cetim organise 4 webinaires, de 9h45 à 12h15 sur le caoutchouc et les élastomères de demain :

- l'endommagement, la fatigue et vieillissement, le 26/01 ;
- la modélisation et la simulation, le 27/01 ;
- la relation structure-propriétés, les objets connectés et l'élastronique, le 28/01 ;
- le recyclage et les produits biosourcés, le 29/01.

www.cetim.fr

LA FIM LANCE SES WEBINAIRES

« Et si votre avenir passait par la micro-usine ? », « Vos relations commerciales en période de crise sanitaire » « Conditions générales de ventes mode d'emploi »..., tels étaient les sujets des premiers webinaires organisés par le FIM en décembre 2020. La Fédération propose désormais régulièrement ces rendez-vous virtuels sur des sujets clés de la vie des entreprises.

www.fim.net

ACHATS RESPONSABLES

La FIM veut faire évoluer les mentalités et les pratiques

Comment amener les acheteurs à changer leur mode de pensée fondé sur le triptyque « coût-délai-qualité » ? C'est un sujet essentiel, apparu comme crucial en cette période de crise sanitaire et économique sur lequel la FIM entend faire avancer les mentalités et les pratiques.

La FIM a créé un groupe de travail sur le sujet, piloté par Benoist Clouet, directeur des actions régionales et du financement des entreprises. Il s'agit d'abord d'établir le fait que les entreprises ne calculent pas l'ensemble des coûts cachés lorsqu'elles

achètent à l'étranger. Pour cela, le groupe de travail cherche des témoignages d'industriels disposés à se prêter à l'exercice. Il s'agit également de montrer les impacts positifs d'une politique d'achats responsables qui tient compte à la fois des aspects environnementaux et sociaux. L'objectif affiché de la démarche FIM est clair : inviter les dirigeants à motiver leurs équipes d'acheteurs en leur fixant des objectifs intégrant les coûts complets. Se fournir à l'étranger peut avoir un coût social : la destruction d'emplois en France. Il n'apparaît pas au moment où l'entreprise réalise l'acte d'achat. Mais elle devra le payer un jour ou l'autre, ●●●

ACTION



© Lucrezia Roda Agrati Groupe

FOCUS

LE SNDEC AIDE LES PME DU DÉCOLLETAGE À BÉNÉFICIER DES FONDS DE MODERNISATION

La chute de la demande a eu un impact direct sur l'automobile et l'aéronautique, et donc sur l'activité de décolletage, fournisseur de rang 1 ou 2, stoppant les dynamiques d'investissement et de développement des entreprises. Ces deux filières représentent à elles seules près de 75 % du chiffre d'affaires de la profession. Le Syndicat national du décolletage (SNDEC) accompagne ses entreprises adhérentes dans leur dossier de candidature d'appels à projet de modernisation des filières automobile et aéronautique.

Portés par BPI France et dotés de 300 millions d'euros pour 2020, les fonds de modernisation ont donc été mis en place dans le cadre de France Relance. Objectif : soutenir les initiatives innovantes visant à moderniser et donc à relancer les projets d'investissement dans l'activité des entreprises.

À ce jour, sur 85 lauréats, une dizaine d'entreprises de décolletage a été sélectionnée dans le cadre de l'appel à projet « modernisation automobile ». Les deux premières : Clufix, une PME de 65 collaborateurs, qui cherche à industrialiser une gamme de composants spécifiques pour la fixation de pièces plastiques de véhicules électriques et hybrides ; et DVF, une TPE de sept personnes, située à Scionzier (74) et spécialisée en décolletage et usinage de précision (voir verbatim).



© DR

« Le SNDEC nous a aidés pour monter notre dossier qui porte sur un projet global de modernisation et de diversification de l'entreprise : production, système qualité avec intégration d'un ERP (Enterprise Resource Planning), protection de l'environnement, etc. Nous cherchons à nous diversifier et à augmenter notre capacité de production sur les nouveaux marchés. Nous avons reçu 500 000 euros de subventions pour un investissement global de 630 000 euros. »

VINCENT VALÉRO,
CO-DIRIGEANT DE DVF DÉCOLLETAGE

LES CHIFFRES AU 30/11/2020

- Une trentaine d'entreprises accompagnées
- Une dizaine en cours de labellisation
- Près de 40 millions d'euros de projets de modernisation et de diversification portés

ACTION

••• sous forme de hausse des charges, le chômage réduisant les contributions sociales.

Il faut également tenir compte des dépenses imprévues sur certains biens achetés à l'étranger, liées à leur installation, leur intégration, leur exploitation et leur maintenance. Les coûts environnementaux de transport sont également loin d'être négligeables, avec les visites pour qualifier et réceptionner les équipements.

MODERNISATION

La FIM demande l'élargissement des subventions de modernisation de l'industrie

Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement a annoncé une aide sous forme de subvention pour soutenir la montée en gamme des PME et ETI industrielles par la diffusion du numérique et l'adoption des nouvelles technologies (fabrication additive, robotique, réalité virtuelle ou augmentée, etc). Cette subvention succède au dispositif de suramortissement numérique qui prendra fin le 31 décembre prochain.

La FIM se réjouit de cette mesure mais alerte les pouvoirs publics sur un point du décret n° 2020-1291 du 23 octobre 2020 qui porte sur les modalités d'application de la subvention : « aucun commencement d'exécution du projet d'investissement ne peut être effectué avant la date de réception de la demande de subvention auprès de l'Agence de services et de paiement ».

Or, dans un communiqué de presse du 7 septembre 2020, la Ministre déléguée à l'industrie, Agnès Pannier-Runacher a annoncé la signature d'un décret précisant qu'« à partir d'août 2020, une mesure de soutien direct sous forme de subvention est mise en place pour les PME et ETI. La subvention s'inscrit dans la continuité du suramortissement s'agissant des matériels éligibles et renforce les solutions industrie du futur s'appuyant sur l'intelligence artificielle ».

Sur cette base, plusieurs entreprises ont signé des devis et pour certaines même passé des commandes. Or le décret n°2020-1291 les exclut du dispositif.

La FIM a demandé au gouvernement d'intégrer dans le périmètre de la mesure les



commandes prises, mais non facturées, depuis le 1^{er} octobre comme pour le suramortissement numérique.

VITRINE

Sepro Group modernise son outil de production

Sepro Group vient d'être labellisé « vitrine Industrie du Futur » par l'Alliance du même nom. En cinq ans, cette entreprise a multiplié par deux sa production, en passant d'un montage à l'unité de machines spéciales à la production de robots en série.

Six actions prioritaires ont été mises en place :

- la distinction plus nette entre produits standards et sur-mesure ;
- l'assemblage en ligne ;
- la généralisation de structures modulaires ;
- l'application des principes de la « White plant » qui permet de transformer l'usine en véritable showroom ;
- l'établissement de partenariats technologiques et industriels ;
- le développement d'applications 4.0 pour les clients, comme par exemple Live Support pour la maintenance à distance ou encore Opticycle, qui vise à standardiser et à améliorer les temps de cycles des robots.

Sepro Group porte également

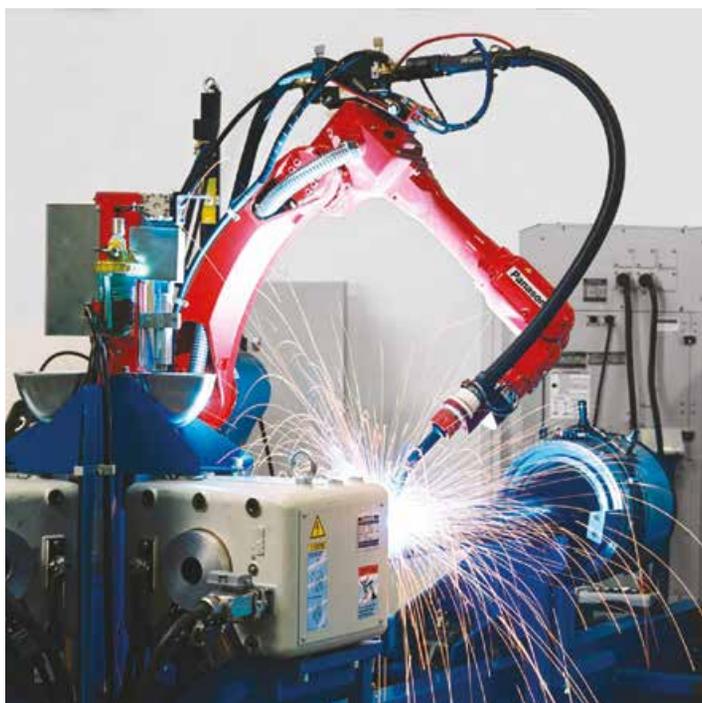
un soin particulier à l'environnement de travail, en responsabilisant les collaborateurs et en favorisant les échanges transverses. Pour Arnaud Bourgeois, directeur des opérations : « Plus on augmente son niveau d'expertise, plus il faut augmenter son niveau de collaboration. C'est grâce à cette stratégie que Sepro Group a tenu son pari ».

FINANCEMENT

Sofitech et le Crédit Coopératif accompagnent VCN Industries dans sa politique d'investissements

En 12 ans, VCN Industries a investi près de 7 millions d'euros, pour acquérir 17 machines de production et de métrologie : centres d'usinage, tour à commande numérique 13 axes, etc. « Lorsqu'on démarre une activité, il est toujours difficile de trouver des prêts auprès des banques. Sofitech a cru en nous et a apporté sa contre-garantie sur 50 % des financements du Crédit Coopératif », explique Jean-Michel Vacher, le fondateur de cette entreprise de micro mécanique de série, qui travaille pour le médical, l'aéronautique et la défense, la connexion (5G) et l'horlogerie.

Le Crédit Coopératif a également





Le Crédit Coopératif mobilisé auprès des industriels



La réussite du plan France Relance ne pourra se faire sans mobilisation pour préserver le tissu industriel français. Pour cela, le Crédit Coopératif adapte ses réponses aux nouveaux besoins des entreprises, en fonction du plan sanitaire et des mesures du gouvernement. Selon Isabelle Dassonville, responsable du marché des entreprises industrielles du Crédit Coopératif, « nous multiplions les contacts régionaux et échangeons les bonnes pratiques afin de faciliter la reprise d'activité. A l'heure de la digitalisation, nos entreprises françaises ont plus que jamais besoin de proximité, d'échanges et d'accompagnement de leur banque ».

accompagné la PME de 30 salariés pour monter son dossier de PGE (Prêt garanti par l'État), souscrit par sécurité et que « nous utiliserons au cas où », indique Jean-Michel Vacher. Si l'entreprise a connu une baisse du chiffre d'affaires de 600 000 euros en 2020 (3,1 millions d'euros contre 3,7 millions en 2019), elle entend poursuivre ses investissements, à hauteur de 4 millions d'euros sur les trois prochaines années.

Depuis le début de la crise sanitaire, la banque travaille avec ses partenaires, notamment Sofitech et Cemeca (voir article ci-dessous), le courtier de Coface pour la FIM. Ainsi, l'assurance-crédit répond aux besoins d'exploitation récurrents. Elle permet aux industriels de fonder leur activité et le développement sur la sécurité de leur poste clients, en se couvrant contre le risque d'impayés.

Autre exemple, l'alourdissement de l'endettement des entreprises, lié aux reports d'échéances de crédit, des dettes fiscales et sociales, ainsi qu'au PGE*, implique, pour certaines d'entre elles, un reprofilage des dettes. Des solutions d'ingénierie financière et bancaire existent.

*Prêt garanti par l'État

L'assurance-crédit pour sécuriser le paiement comme la commande

Anticiper. C'est le maître mot de l'assurance-crédit. Pas étonnant que, depuis la crise de la Covid 19, les adhérents suivis par Clément

Mottereau, responsable régional de Cemeca* multiplient les appels pour se renseigner sur la santé des entreprises avec lesquelles ils sont en affaires. Ainsi cet industriel d'Auvergne-Rhône-Alpes, après avoir découvert des difficultés, a pu utiliser cette information dans sa négociation commerciale, notamment pour les délais de paiement.

Selon Clément Mottereau, « beaucoup de nouveaux adhérents se tournent vers nous au fur et à mesure pour sécuriser leurs carnets de commande et anticiper des délais de paiement qui s'allongent ». Ce qui favorise la fiabilité des informations : outre la base de données Coface, Cemeca bénéficie de sa spécialisation dans le domaine industriel.

L'assurance-crédit se révèle également essentielle en temps de crise pour réaliser des affaires qui n'auraient pu être conclues sans elle. Illustration avec Pauline Degouge, responsable administrative et financière de Siam Ringspann : « Depuis le confinement de mars 2020, avec Cemeca, nous avons mis en place des compléments d'assurance-crédit publics CAP et CAP +. Nous avons pu travailler avec un client à l'export, par exemple, ce qui nous a permis de nous diversifier. Nous sommes beaucoup plus vigilants pour sécuriser les paiements, avec une procédure stricte. Par exemple, si le contrat nous couvre 5000 euros pour un marché de 8000 euros, nous demandons un acompte de 30%. Finalement, nous n'aurons pas connu davantage de défauts de paiement cette année ». Par temps de crise, l'assurance-crédit devient un outil de gestion du quotidien.

*Auvergne - Rhône Alpes, Bourgogne - Franche Comté, Provence - Alpes - Côte d'Azur



© Sepro Group

FORMATION

Des apprentis capables de travailler sur tous les robots

Le CFAI Mécavenir a investi dans une vingtaine de robots « Niryo », en open source et dans deux Cobots (robots collaboratifs) UR3 de la société « Universal Robots ». Les robots « Niryo » conçus par une startup lilloise fonctionnent en se connectant à la plateforme ROS (Robotique operating system), ouverte à tout type d'équipements et tournant sur Linux.

Leur prise en main est rendue simple grâce à l'interface de programmation par blocs « Niryo Studio », similaire à la programmation pour Applications Android d'App Inventor.

Quant aux cobots UR3, ils sont programmables soit par console soit par les logiciels UR SIM et

robotDK, avec l'avantage de détecter toute collision avec un objet ou une personne. C'est ce qui permet de les installer sur un coin de table en toute sécurité.

« Cette diversité de systèmes permet aux apprentis d'apprendre l'esperanto des robots. Ils sauront travailler sur n'importe quelle marque, car c'est la même logique de langage et surtout la même logique algorithmique », explique Hakim Latrache, responsable des filières Ingénieurs « Systèmes électroniques embarqués » et « Systèmes numériques pour l'Industrie » du CFAI Mécavenir.

Autre avantage, non négligeable dans le contexte économique actuel, le coût réduit des robots et des logiciels, car il n'y a pas de licence à payer. Cela permet d'en acheter davantage et de multiplier les travaux pratiques, ce qui n'était pas possible tant que le



© Suprit

Centre de Formation d'Apprentis ne possédait qu'un seul robot industriel.

Fonctionnant sur Raspberry Pi, les robots « Niryo » peuvent en outre s'interfacer facilement avec des objets connectés, ce qui favorise le décroisement entre différentes matières enseignées. Les apprentis confinés pour cause de Covid ont la pos-

sibilité de se connecter à distance via un VPN (Virtual private network) et ainsi de faire fonctionner le robot depuis chez eux. Rappelons que, outre les modules robotiques présents dans toutes ses filières, CFAI Mécavenir propose une licence spécialisée Science et technologie robotique (STR) délivrée par le CNAM.

LE SYNEG CRÉE UN OBSERVATOIRE DE L'INDUSTRIE DE LA BLANCHISSERIE PROFESSIONNELLE

Une baisse de 22 % du chiffre d'affaires au premier semestre 2020 par rapport à la même période 2019, et -34 % pour le seul deuxième trimestre.

Les premières statistiques publiées par l'Observatoire Promocuisines/Synerg* sont fondées sur les déclarations de vente des entreprises leaders de matériels de blanchisserie professionnelle, représentatives de 70 % de leurs marchés. Le secteur se dote ainsi d'un outil fiable sur les évolutions du marché, pour accompagner les entreprises dans leur stratégie de développement.

Il mesure l'évolution, en chiffre d'affaires et en volume, des trois principaux segments du marché (lave-linge, séchoir, sècheuse-repasseuse) et de 16 sous-catégories de matériels, en fonction de leur capacité de charge. Ainsi, il apparaît que les ventes de lave-linges barrières, équipements aseptiques, ont mieux résisté à la crise que celles des sècheuses-repasseuses touchées par le confinement hôtelier.

L'Observatoire permet également de suivre l'évolution de l'utilisation des différentes énergies de séchage (électricité, gaz, vapeur).

*Syndicat national de l'équipement des grandes cuisines.



« Cet observatoire nous permet de mieux cerner la dynamique du marché : comment évolue la part du gaz par rapport à l'électricité des petites machines par rapport aux grandes, quel est l'impact de la pandémie sur les machines barrières qui permettent de prévenir les maladies nosocomiales, etc. Cela nous donne des données plus précises sur les ventes d'équipement que ce que nous percevons du marché.. »

PHILIPPE LEBOT,
DIRECTEUR GÉNÉRAL FAGOR

FOCUS

COMMENT LA CRISE DE LA COVID 19 REBAT LES CARTES DU TRAVAIL ?

La crise de la Covid 19, et notamment les conditions de travail mises en place pendant le confinement du printemps, ont transformé ce qui semblait des acquis quasi immuables. De nouvelles formes de collaboration ont émergé, certes, mais c'est le sens même du travail face à une telle crise et la relation de chacun au travail et à l'entreprise qui sont questionnés. La persistance de la crise pourrait pérenniser de nouvelles habitudes prises et mettre en place une forte évolution dans les collectifs de travail. Avec la démarche Prospective Industries, MécaSphère fait part des points de vue des entreprises.

REDONNER DU SENS AU TRAVAIL

« Les collaborateurs trouvent du sens, une utilité et se disent : je ne suis pas un pion. » Ce point de vue d'un dirigeant de PME traduit bien comment la période de confinement a bouleversé le rapport au travail. Nombre d'industriels ont constaté un renforcement de l'engagement et de la motivation de leurs salariés. Au plus fort de la crise, ceux-ci ont manifesté une envie de s'investir dans leur travail, malgré la peur du virus.

Pour Nicolas Lettner, directeur des ventes de Fastems France, « le premier confinement a permis à certains de se révéler. La digitalisation des moyens de communication mis en place, au sein même des entreprises comme entre clients et fournisseurs, permet aujourd'hui de travailler plus efficacement et plus rapidement ». Certains, en effet, prennent des initiatives et font preuve d'une capacité insoupçonnée d'adaptation, d'autonomie et de polyvalence. Comment expliquer ce regain d'engagement ? Certes la volonté de soutenir son entreprise et de garantir la pérennité de son poste contribue à renforcer la motivation, mais plus généralement, dans une situation aussi

inédite, le travail peut apparaître comme un acte de résistance et de résilience. Non seulement son utilité sociale ne fait aucun doute, mais elle est mieux reconnue par la hiérarchie ou mieux exprimée comme telle. A fortiori lorsque l'entreprise contribue directement à lutter contre la crise. C'est particulièrement vrai pour les cols bleus, qui se sont vus valorisés directement en faisant parfois tourner quasiment seul l'atelier.

Ce temps de réflexion obligé permet aux managers de prendre mieux conscience du potentiel de leurs collaborateurs et aux collaborateurs de l'importance et des qualités de leur entreprise. C'est l'occasion pour les dirigeants de valoriser le sens et l'utilité du travail, le projet et les valeurs de l'entreprise. Encore faut-il prolonger cet « état de grâce », pour le transformer en socle commun de l'entreprise. Comme le ●●●



© Freepik

●●● souligne Nuno Dos Reis, directeur général de Deltamu, une société spécialisée dans la métrologie, « il faut instaurer un dialogue de confiance et de responsabilisation, parler vrai et partager régulièrement les valeurs de l'entreprise. Si le collaborateur les partage, l'échange sera gagnant-gagnant. L'important, c'est de lui donner du sens. »

REPLACER L'HUMAIN AU CENTRE DE L'ORGANISATION

Le confinement du printemps a également replacé la relation humaine au cœur du collectif de travail. D'abord, pour maintenir les liens entre des collaborateurs isolés et souder des équipes dispersées. Des rituels apparaissent, comme le e-café ou « l'apéro-zoom » qui réunissent tous les niveaux hiérarchiques et permettent de restaurer de la convivialité, même à distance. Déjà en gestation avant la crise, une forme d'horizontalité s'installe davantage dans les relations. On se parle d'égal à égal, le manager devient celui qui fluidifie les relations entre collaborateurs.

Cette horizontalité et les règles de fonctionnement des visio-conférences contribuent à développer l'intelligence collective et les principes du co-développement : respect des prises de parole, rebond et enrichissement d'une idée sur une autre, etc. Cela encourage également le décloisonnement des métiers, qui favorise la création de valeur.

Ensuite, parce que l'émotion et le privé s'invitent dans la sphère professionnelle. Avec le risque sanitaire, la fragilité n'est plus considérée comme une faiblesse ; les failles, les limites et les doutes sont reconnus. « Prenez soin de vous » devient la nouvelle formule de politesse. En faisant entrer le collectif dans la sphère privée, le télétravail humanise la relation de travail. Chacun dévoile une partie de son univers familial et les

contraintes personnelles (garde d'enfant, logement, etc.) doivent être prises en compte dans l'organisation.

Déjà plébiscitées avant la crise, les compétences humaines (soft skills) s'imposent. Qualité d'écoute, bienveillance, générosité, deviennent essentielles pour les managers. D'où l'importance de leur formation et de celle des dirigeants aux sciences humaines, pour comprendre les comportements et accompagner les collaborateurs.

ACCOMPAGNER LES NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL

Des formes nouvelles de travail s'imposent, à commencer par le télétravail. La deuxième vague confirme une tendance qui devrait perdurer car, au-delà de la crise sanitaire, le télétravail répond en partie à certains enjeux sociétaux, comme le désengorgement des métro-

poles et l'allègement des déplacements quotidiens.

Pour autant, son instauration ne s'improvise pas. Un accompagnement, voire une modification de l'organisation, s'avère indispensable. Ainsi, il ne faut pas sous-estimer les questions de management, avec la remise en cause des rapports hiérarchiques pyramidaux. La surcharge mentale est aussi un élément à prendre en considération, notamment le risque d'empiètement de la vie professionnelle sur la sphère privée.

Pour Eric Lechelard, responsable des ressources humaines d'Ale International, fournisseur mondial de services et solutions de communication, « beaucoup pensaient que le télétravail n'était pas viable. Tout le monde a été obligé de le mettre en application et nombreux sont désormais les collaborateurs qui souhaitent le prolonger occasionnellement. La période est

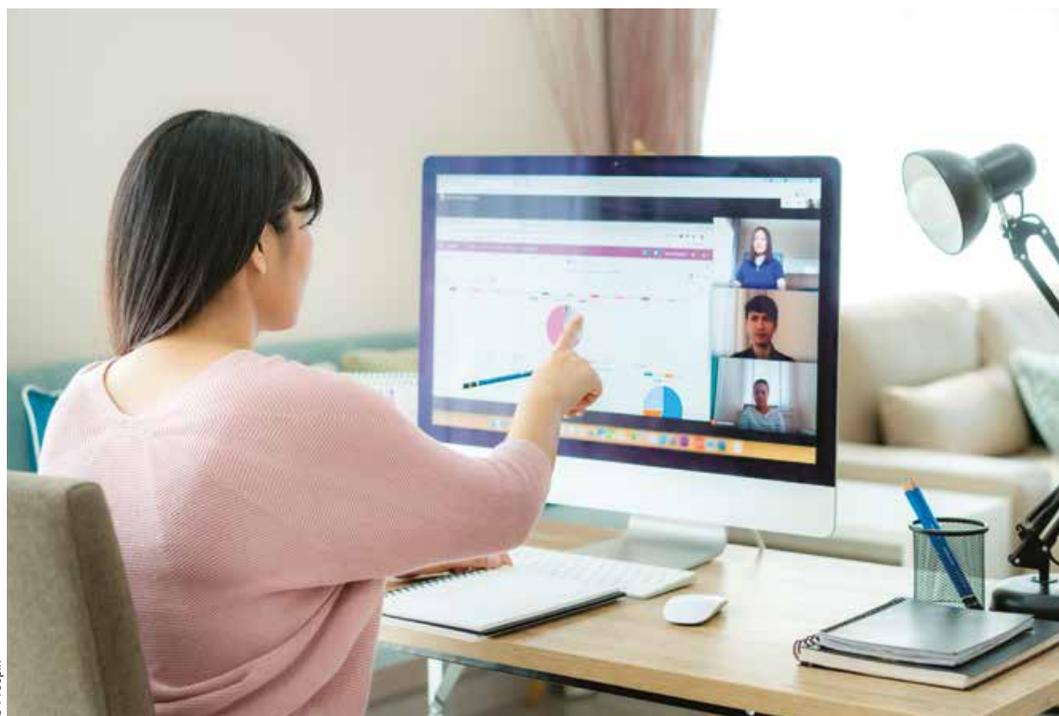
propice pour réfléchir aux nouvelles formes de management, en particulier à l'organisation à mettre en place si le télétravail se pérennise, tout en se protégeant en matière de cybersécurité. »

Certains préconisent la mise en place d'une charte basée sur le retour d'expérience de la Covid 19, en co-construisant avec les collaborateurs les modalités du télétravail, les personnes concernées, les méthodologies, les aspects de cybersécurité, etc.

Autre réflexion à mener sur la délocalisation de certaines fonctions exercées par les cols blancs. Le confinement a révélé que les usines pouvaient tourner sans leur présence. Certains grands groupes pourraient être tentés de confier des tâches à des cadres dans des pays à bas coût.

La crise de la Covid 19 n'a pas seulement imposé le télétravail, elle a également révélé quatre tendances dans les façons de travailler. Les fonctions support voient augmenter leur temps partagé pour réduire les coûts salariaux. La polyvalence des

« La période est propice pour réfléchir aux nouvelles formes de management, en particulier à l'organisation à mettre en place si le télétravail se pérennise, tout en se protégeant en matière de cybersécurité. »





© Freepik

métiers se développe pour gagner en agilité et faire face à une potentielle réduction des effectifs. La vogue du free-lance est stoppée, les indépendants

étant durement touchés par la crise, de même, le recours à l'intérim recule. Toutes ces mutations nécessiteront sans doute de repenser un

système de droits sociaux hérité de l'après-seconde guerre mondiale, pour intégrer, par exemple, des formes atypiques telles que le travail contributif par l'intermédiaire de plateformes. Pour Sylvie Guinard, présidente de Thimonnier, « certains sociologues estiment que la crise de la Covid 19 a accéléré de 5 à 6 ans les mutations et transformations de notre société qui pointaient déjà à l'horizon. Parmi elles, la relation au temps professionnel et personnel s'est profondément modifiée, notamment avec le télétravail. Ce dernier a montré a contrario l'importance du collectif et le besoin fondamental d'être ensemble.

Les « anciens » se sont également autorisés à réfléchir au sens du travail, comme le font les jeunes générations. Ce qui pourrait provoquer des réorientations de carrière et développer une forme d'agilité dans les ressources humaines. »

Cet article est le fruit de l'action Prospective Industries menée par la FIM et ses partenaires en Pays de la Loire (CDM), Bretagne (CDIB), Hauts-de-France (Cap'Industrie), Auvergne Rhône-Alpes (Cetim et UIMM) et Nouvelle Aquitaine (Cetim et UIMM).

CONTACT

Benoist Clouet
06 72 53 47 96
bclouet@fimeca.org
www.prospective-industries.fr

HAUTEUR DE VUE

« RÉINDUSTRIALISER : LOCALISER, PLUTÔT QUE RELOCALISER »

Sonia Bellit, Caroline Granier et Caroline Mini, La Fabrique de l'Industrie



© DR

« Reconquérir notre souveraineté industrielle et réindustrialiser le pays, en encourageant les relocalisations : l'idée fait son chemin depuis la crise de la Covid 19. Encore faut-il s'entendre sur les termes. La souveraineté reflète l'indépendance et la capacité à agir sans être soumis à la volonté d'un autre État ou d'une entreprise. Elle s'apprécie dans un domaine, par rapport à un objectif, et dans un périmètre géographique spécifique. La désindustrialisation traduit, elle, la baisse de la part relative de l'industrie dans l'emploi ou la richesse nationale.

Les délocalisations, quant à elles, peuvent se définir comme le transfert d'une unité de production française dans un pays étranger. Certains vont plus loin en incluant le fait d'ouvrir à l'étranger une unité de production qui aurait pu être installée en France. Selon les périodes et les méthodes employées,

on estime entre 9000 et 27 000 pertes d'emplois annuelles liées aux délocalisations. Un nombre à mettre en regard des effets positifs des échanges internationaux dans l'ensemble de l'économie.

Les débats en cours présentent les relocalisations comme remède à la désindustrialisation. Si elles s'avèrent nécessaires lorsqu'elles concernent les biens stratégiques, les relocalisations ne suffiront pas à réindustrialiser le pays. Mieux vaut capitaliser sur les atouts des territoires et travailler à la localisation de l'industrie française dans un mouvement de régionalisation qui semble engagé. »

EN SAVOIR PLUS

« De la souveraineté industrielle aux relocalisations : de quoi parle-t-on ? » sur le site de la Fabrique de l'Industrie www.la-fabrique.fr



Au moment où la reprise économique est handicapée par une deuxième vague, les industriels doivent pouvoir d'ores et déjà réfléchir aux moyens de relancer leur activité.

Pour certains, cela signifie repenser leur business model, pour d'autres, moderniser leur outil de production, accompagner leurs collaborateurs dans une phase de transition ou financer les changements.

Pour les accompagner dans cette période de remise en question, la FIM a fédéré autour d'elle le Cetim, Sofitech et l'UIMM pour proposer aux industriels une plateforme sur laquelle ils peuvent interroger les experts de ces différents partenaires, avec une réponse garantie dans les 24 heures. Le temps presse : il est temps de réagir pour rebondir.

« IL FAUT DÈS MAINTENANT QUE LES PME RÉFLÉCHISSENT À LEUR RECONSTRUCTION »

Un outil simple à utiliser et anonyme, qui apporte des réponses concrètes et opérationnelles. Tel est l'objectif de la plateforme « Réagir pour Rebondir » qui réunit les experts de la FIM, du Cetim, de Sofitech et de l'UIMM. Un outil dont les industriels de la mécanique et de la métallurgie doivent se saisir rapidement, selon Henri Morel. Entretien avec le Président de la FIM.



© Olivier Raynaud

MÉCASPHÈRE : COMMENT EST NÉE L'IDÉE DE LA PLATEFORME RÉAGIR POUR REBONDIR ?

HENRI MOREL : Lors de la première phase de la crise sanitaire, l'État a aidé les entreprises avec des mesures tout à fait exceptionnelles : PGE, suspension du paiement des cotisations sociales, chômage partiel, etc. Ces dispositifs ont permis de « garder la tête hors de l'eau » mais ne sont pas éternels. Il faut penser aux moyens de sortir de la crise sur le long terme. L'expérience de la crise financière

de 2008-2009, nous a montré que les défaillances d'entreprise interviennent de façon décalée, deux à trois ans après les événements, ce qui laisse un peu de temps aux entreprises pour agir.

Au cours de l'été, au moment où l'on sentait une reprise de l'activité, nous avons réfléchi à comment aider les PME qui pouvaient avoir des difficultés de fonds propres, de refinancement, de modernisation d'outils de production, etc.

M : COMMENT AVEZ-VOUS PROCÉDÉ ?

HM : Nous sommes partis de trois constats. Premier constat, les grands groupes et les ETI de plus de 1000 salariés bénéficient des services de l'État pour se redresser, ce qui n'est pas souvent le cas des PME, qui se retrouvent assez seules avec leurs problèmes.

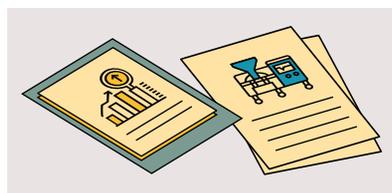
Deuxième constat, bon nombre de PME se portent encore bien parce qu'elles avaient un bon carnet de commandes au moment du premier confinement. Mais elles n'enregistrent plus de nouvelles affaires et leur dirigeant, pris dans le quotidien, avait du mal à se projeter dans l'avenir.

« Nos organisations disposent des compétences nécessaires pour les aider. »

Troisième constat, les PME qui réfléchissent à leur avenir se retrouvent essentiellement avec des cabinets conseil et des consultants qui font payer leurs prestations. Or, nos organisations disposent des compétences nécessaires pour les aider, et ce, d'autant mieux qu'elles nous font part de leurs problèmes le plus en amont possible.

M : POURQUOI AVOIR CHOISI UNE PLATEFORME ?

HM : D'abord parce que c'est un outil simple à utiliser. Ensuite parce que la plateforme est anonyme. Se tourner vers son syndicat professionnel peut se révéler compliqué car vos concurrents, qui font aussi partie de l'organisation professionnelle, peuvent apprendre vos difficultés. Là encore, nous avons tiré des leçons de la crise de 2008-2009. À l'époque, la FIM et ses syndicats avaient essayé de mettre en place des outils et s'étaient rendu compte que l'on ne pouvait pas se dire les choses ouvertement. Avec la plateforme, ce problème est résolu, puisque tout est anonyme.

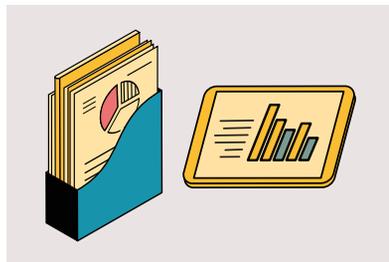


M : COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

HM : L'industriel expose ses attentes en ligne : trouver un relais de croissance ou un nouveau marché, trouver des financements, préserver ses savoir-faire et ses compétences, etc. Nous nous engageons à lui apporter une réponse dans les 24 heures et à lui proposer un ou des interlocuteurs qui peuvent lui être utiles.

Et ce, en nous appuyant sur les experts de la FIM, du Cetim, de Sofitech et de l'UIMM. Chaque partenaire intervient dans son domaine de compétences : la FIM pour le juridique, le normatif et l'économique, le Cetim sur les aspects stratégiques et technologiques, Sofitech pour tout ce qui concerne le financement, et l'UIMM pour les questions sociales.

Quand une entreprise est en stress financier, le chef d'entreprise commence par rencontrer souvent des partenaires financiers ou public (maire, député, banquier, conseils divers, etc.). Au bout d'une semaine, il n'a pas avancé. Là, en 24 heures, il sait dans quelle direction aller.



M : QUELLES SONT LES ENTREPRISES QUI PEUVENT ACCÉDER À CETTE PLATEFORME ?

HM : Toutes celles qui relèvent de nos domaines de compétences, c'est-à-dire les industries de la mécanique et de la métallurgie. J'ajoute que nous répondrons à tout le monde, y compris les non-adhérents. Lorsque quelqu'un est victime d'un infarctus, on ne lui demande pas sa carte de sécurité sociale avant de le soigner.

M : QU'ATTENDEZ-VOUS DE CETTE PLATEFORME ?

HM : La plateforme n'est pas pensée pour les entreprises au bord du dépôt de bilan mais pour celles qui ont encore de l'activité et qui ont des difficultés à se projeter dans le futur. Nous voulons aider les PME,

être dans le concret et l'opérationnel, les accompagner lorsqu'elles se retrouvent face à leur banquier ou leurs actionnaires. Par exemple, lorsqu'un banquier finance une entreprise à trois mois, il veut en savoir plus sur son avenir. Le Cetim est capable d'aider rapidement le chef d'entreprise à rédiger une feuille de route solide.

« Chacun met à disposition ses savoir-faire et ses réseaux pour accompagner les industriels. »

L'intérêt de cette plateforme, c'est qu'elle réunit des organisations professionnelles aux expertises différentes qui, trop souvent, travaillent en silos. Ce fonctionnement en silos est l'un des grands problèmes de l'industrie française. Là, chacun met à disposition ses savoir-faire et ses réseaux pour accompagner les industriels.

L'idée est de simplifier le travail des chefs d'entreprises pour trouver rapidement les bonnes solutions à leurs problèmes. Il existe, au-delà des propres expertises des fondateurs de la plateforme, de nombreux programmes de soutien aux entreprises en région, mais le dirigeant n'a pas la connaissance de ces programmes ni le temps nécessaire pour y avoir accès ; c'est notre rôle de faire ce lien. L'idée n'est pas de créer un énième programme d'accompagnement mais d'utiliser efficacement ce qui existe déjà.

M : Y-A-T-IL URGENCE ?

HM : Il faut que les PME réfléchissent à leur reconstruction dès maintenant. À l'époque où nous avons commencé à travailler sur la plateforme, on était en plein rebond et on n'imaginait pas être reconfinés. Même si le confinement est plus souple que celui du printemps, il complique sérieusement la reprise économique. La prolongation de certains dispositifs du gouvernement permet de gagner le temps nécessaire pour traiter les problèmes de fond. Mais c'est dès maintenant qu'il faut lancer la réflexion. La plateforme est là pour aider concrètement et rapidement les industriels.

UN GUICHET UNIQUE POUR TOUTES LES QUESTIONS DES ENTREPRISES PENDANT LA CRISE

La plateforme Réagir pour Rebondir (www.rebondirpmi.fr) vient d'être lancée. MécaSphère s'est mis dans la peau de dix dirigeants de PME. Voilà ce que les conseillers qui animent la plateforme pourraient leur répondre.

#financement



« Plusieurs de mes clients vont mal et leurs difficultés pèsent de manière importante sur ma trésorerie. J'ai déjà eu en partie recours au PGE. Que puis-je faire d'autre ? Comment faire face, le temps de diversifier mon activité ? »

PATRICK S.,
PME SOUS-TRAITANTE DE
20 PERSONNES

LE PGE (PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT) A ÉTÉ RENOUVELÉ JUSQU'AU 30 JUIN 2021. Chaque entreprise peut y recourir et utiliser un montant allant jusqu'à trois mois de chiffre d'affaires de l'année n-1, ou deux années de masse salariale si vous entrez dans la catégorie des entreprises innovantes ou créées depuis le 1^{er} janvier 2019. L'affacturage fait partie des bons moyens pour optimiser votre trésorerie mais il demande des garanties importantes. Sofitech peut notamment vous conseiller sur cette solution sachant par ailleurs qu'a été développée une solution avec BPCE Factor. Elle vous permet de financer vos créances commerciales France et Export, avec un dépôt de garantie limité jusqu'à 3 %. D'autres dispositifs existent comme le « Dailly » ou la mobilisation de créances nées à l'étranger.

#transformation



« Je me suis tout de suite attaquée à faire évoluer le business model de mon entreprise. J'envisage notamment d'intégrer des robots collaboratifs pour faire évoluer ma production avec des technologies adaptées à mon objectif. Je veux être sûre que cet investissement est le bon. Comment savoir ? »

CÉLINE M.,
A REPRIS RÉCEMMENT L'ENTREPRISE
FAMILIALE DE MACHINES
DE PRODUCTION, 53 SALARIÉS

IL EST IMPORTANT DE COMMENCER PAR IDENTIFIER VOTRE BESOIN EN TERMES D'USAGE ET DE PERFORMANCE ATTENDUS par rapport à la transformation économique et sociale de votre entreprise. Le Cetim a développé une méthodologie qui peut se déployer sur toutes sortes de projets, pour sécuriser un nouvel investissement. Elle permet d'apporter une réponse à l'expression d'un besoin, de trouver le bon offreur de solutions et de faciliter les échanges avec lui. Elle vise également à bien intégrer les nouveaux équipements. Toute innovation a en effet un impact sur l'organisation et les compétences qu'il faut prendre en compte. Par exemple, quelles seront les tâches assurées

par vos robots collaboratifs, pour redéployer vos opérateurs ? Avec la méthodologie vous pouvez également mesurer votre retour sur investissement et l'analyser sous divers aspects : gain financier, prises de commandes supplémentaires, ouverture sur de nouveaux marchés, etc. Le Cetim dispose de l'expertise complète pour vous accompagner jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle, et ce, tout en étant neutre sur les choix d'offres de solution.

#pilotage/ management



« La crise du Covid change le rapport au travail et accélère le passage à de nouvelles formes comme le télétravail. Comment adapter mon pilotage et mon management ? »

GILLES S.,
ÉQUIPEMENTIER, 43 SALARIÉS

IL FAUT DISTINGUER DEUX TYPES DE SITUATION DANS LA MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL. En période exceptionnelle, comme le confinement, le télétravail est un outil de prévention. C'est donc l'analyse des risques qui est déterminante et il

convient d'associer les managers aux choix effectués pour que les collaborateurs les comprennent bien. Le pilotage s'effectue au plus près de la situation.

En situation normale, la logique de mise en œuvre repose sur l'intérêt réciproque de l'entreprise et du collaborateur. Avec trois points de vigilance : la nécessité de garder en tête la préservation du lien social ; la préparation du management à jouer son rôle notamment la communication au quotidien ; la préoccupation de ne pas accroître les écarts entre ceux qui peuvent télétravailler et les autres.

#stratégie



« L'automobile représente 70 % de mon chiffre d'affaires, je suis touché de plein fouet, sans perspectives immédiates. J'ai décidé de diversifier mon activité, mais j'ai du mal à construire ma stratégie. Vers quelle activité puis-je me tourner, par où commencer ? »

ALAIN L.,
ETI DE 250 SALARIÉS, FOURNISSEUR DE COMPOSANTS

C'EST EN EFFET UNE QUESTION DIFFICILE. IL EXISTE DES PROGRAMMES SPÉCIFIQUES qui vous permettront d'identifier les voies de diversification en tenant compte de vos savoir-faire. Le Cetim a créé le programme Résilience 4.0. La démarche comprend trois étapes :

- l'identification des actifs clés de l'entreprise ;
- l'investigation produit/process/marché ;
- la construction de différents scénarii.

Le Cetim vous accompagne tout au long de la démarche pour choisir les opportunités tout en maîtrisant les risques.

#financement



« Jusqu'à présent mon entreprise a pu continuer à tourner, parce que j'avais un carnet de commandes assez fourni, et que mes clients continuaient leur activité. Mais mon activité ralentit. Que peut m'apporter le PGE et comment y souscrire ? »

FÉLIX B.,
FOURNISSEUR DE MACHINES.
74 SALARIÉS

LE PGE VOUS APPORTE DU CASH IMMÉDIAT À UTILISER LÀ OÙ IL AURA LE PLUS D'IMPACT. La procédure est simple. Rapprochez-vous de votre banque qui, après analyse de votre situation, vous donnera un pré-accord. Vous devrez ensuite vous connecter sur la plateforme www.attestation-pge.bpifrance pour obtenir un identifiant. Et c'est votre banque qui vous délivrera le prêt si votre demande est acceptée. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions sur les démarches à suivre.

#recouvrement



« Mes clients me payent de plus en plus tardivement, ce que je comprends. Quels sont les recours possibles pour soulager l'impact sur la trésorerie ? »

BRUNO P.,
FABRICANT DE BIENS D'ÉQUIPEMENT,
160 SALARIÉS

LA DIRECTION JURIDIQUE DE LA FIM A RÉDIGÉ UN GUIDE DU RECOURVEMENT. Vous y trouverez tous les dispositifs préventifs et curatifs pour recouvrer une créance.

Voici quelques conseils pratiques :

- après avoir facturé, contactez votre client pour vérifier que tout est bien en ordre, afin d'éviter d'éventuels litiges ultérieurs ;
- négociez éventuellement un étalement des paiements ;
- faites preuve de réactivité pour intervenir à temps si la situation ne se débloque pas ;
- soyez rigoureux en vérifiant régulièrement si le paiement a été effectué.

Si la situation ne se débloque pas, il faudra confier le dossier à un spécialiste du recouvrement.

En cas de conflit, la Médiation des entreprises propose un service gratuit. Vous pouvez la saisir en ligne : www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises

#financement



« Travaillant à 100 % pour l'automobile, je n'ai pas besoin de préciser qu'il est important de diversifier mon activité tout en modernisant mon entreprise. Ce qui va nécessiter des investissements matériels et logiciels. Où puis-je trouver les moyens pour financer cette évolution ? »

OLIVIER Z.,
PME SOUS-TRAITANTE
DE 20 PERSONNES

IL EXISTE PLUSIEURS SOURCES DE FINANCEMENT suivant la nature des investissements que vous envisagez. D'abord, le plan de relance prévoit des fonds spécifiques à la modernisation des entreprises de la filière automobile, sous forme d'appels à projets. Ensuite, pour l'achat de certains ●●●

••• équipements, comme les robots, qui s'accompagne d'investissements immatériels toujours difficiles à financer, Innov&plus peut être une solution. Ce prêt avec le Crédit Coopératif s'appuie sur la Banque européenne d'investissement (BEI) et la contre-garantie Sofitech. Par ailleurs, une solution permet de préserver votre capacité d'endettement et d'enregistrer les loyers en charges : la location d'équipements.

#stratégie



« J'ai passé la première vague sans trop de difficulté, parce que mon carnet de commandes était plein. La deuxième vague est plus difficile. Comment relancer rapidement mon activité ? »

SOPHIE R.,
FABRICANT DE PIÈCES
ÉLECTRONIQUES, 52 SALARIÉS

VOUS AVEZ RAISON D'ÉVOQUER LA NÉCESSITÉ D'UNE RELANCE RAPIDE, QUI EST CLÉ POUR LES ENTREPRISES.

Il est donc indispensable de ne pas se disperser et d'aller à l'essentiel. Si vous avez des réserves financières et que vous travaillez sur un marché moins impacté, vous pouvez sûrement trouver des relais de croissance avec des produits complémentaires ou en allant sur des marchés proches. En revanche, si vos capacités financières sont limitées ou que votre secteur d'activité est durablement sinistré, il faudra privilégier l'urgence en détectant une ou deux actions qui pourront vous aider au plus vite. Le Cetim peut vous accompagner pour identifier les plus efficaces et les mettre en œuvre. Par exemple : l'amélioration de votre trésorerie, la continuité de la chaîne d'approvisionnement, la réorganisation et la sécurisation des opérations etc.

#pilotage



« La crise m'a appris que les prévisions peuvent être balayées en quelques jours. Est-ce que les outils de pilotage servent encore à quelque chose, si oui comment les adapter ? »

DOMINIQUE P.,
PMI SPÉCIALISÉE DANS LA
MAINTENANCE, 42 SALARIÉS

DANS LA TEMPÊTE, LE PILOTAGE EST PLUS IMPORTANT QUE JAMAIS.

Les outils de prise de décision ne doivent pas être abandonnés mais au contraire adaptés à des utilisations élargies, plus rapides et plus fréquentes.

Strat'eMove[®] est une méthode qui permet de faire varier les facteurs de pilotage pour répondre à une économie très volatile. Au départ, elle aide à fixer un cadre qui devient un référentiel de décision, de communication et de proposition de valeur stratégique pour vos clients. Il se base sur les fondamentaux essentiels et intemporels de l'entreprise. Une fois ce cadre fixé, le bienfondé des décisions stratégiques et opérationnelles est facilité. La démarche vous fera visiter des opportunités aussi différentes que maximiser les chances de remporter un contrat, acquérir une entreprise, s'allier avec une autre, se rendre utile à son client, etc.



#recouvrement



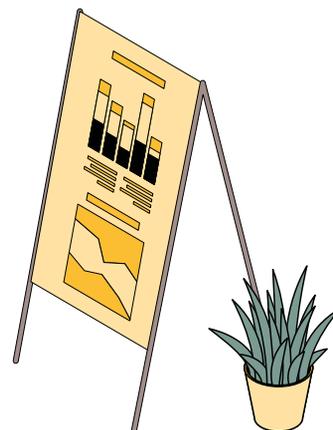
« Après une grosse défaillance client, je voudrais savoir comment connaître au mieux la santé financière d'une entreprise, avant de signer un contrat ? »

PHILIPPE L.,
FOURNISSEUR DE PIÈCES DE
MÉCANIQUE DE PRÉCISION

IL EXISTE AUJOURD'HUI PLUSIEURS SOLUTIONS,

nous pouvons également vous conseiller sur les différents instruments de paiement sachant par ailleurs qu'un outil assurance-crédit, proposé par la FIM via Cemeca, a été développé et apporte deux volets très importants : une base de données pour connaître la santé financière de votre client avant de signer et de connaître le montant raisonnable à assurer ; d'autre part, vous êtes indemnisé en cas de non-paiement sur la base du montant garanti.

Il existe aussi des dispositifs de l'État (Cap, Cap +, Cap Francexport et Cap Francexport +) qui peuvent couvrir certains risques client que les assureur-crédits ne souhaitent plus garantir.



La fabrication additive, un atout pour la relocalisation et le développement durable des entreprises ?

La fabrication additive est une technologie clé, mise sur le devant de la scène depuis le début de la crise sanitaire. C'est pourquoi MécaSphère donne la parole à Pauline Le Borgne, responsable opérationnelle de la plateforme Additive Factory Hub (AFH).



LA CRISE SANITAIRE QUE NOUS CONNAISSONS nous fait prendre conscience de la vulnérabilité de notre modèle à l'image des situations de pénurie et de rupture de la Supply Chain qui ont surgi brutalement. Cette période sans précédent fait cependant émerger des technologies comme la fabrication additive bénéficiant d'une forte capacité d'adaptation et d'une production locale de pièces sur mesure. Et la question qui se pose réellement aujourd'hui pour les entreprises est : comment et pourquoi investir dans cette technologie et surtout, est-ce le bon moment ? Rapide, au plus près des dimensions voulues, avec des économies de matière... il est vrai que cette technologie possède de nombreux atouts. Elle est capable de réaliser des pièces complexes qu'il est impossible

de fabriquer autrement, d'optimiser la gestion des stocks en produisant localement, de personnaliser sa production et de la relocaliser. En 2017, une étude prospective sur le futur de la fabrication additive conduite dans le cadre du Pipame* a montré déjà que toute la chaîne de valeur est concernée par cette technologie. Ainsi, certains secteurs, comme l'aéronautique, l'énergie, L'Oil & Gas, ou le biomédical ont déjà pris le tournant de la fabrication additive et la SNCF (Industrie&Technologies) estime que 30 % de son catalogue de pièces détachées peut s'y convertir.

La fabrication additive métallique doit néanmoins encore lever certains verrous technologiques liés à sa complexité. Raison pour laquelle, elle inspire parfois encore davantage de scepticisme que d'enthousiasme dans le monde industriel. Mais, la crise sanitaire et économique a remonté d'un cran l'urgence d'avancer sur des sujets comme la relocalisation et la capacité de produire durable et responsable. Elle bouleverse les modèles économiques et impose aux entreprises de gagner en agilité et de réduire leurs cycles de production. Alors les entreprises doivent-elles attendre que les technologies de fabrication additive soient totalement matures pour s'y intéresser ?

Car en effet, même si la maîtrise du procédé a énormément progressé, de réelles questions telles que la qualification des pièces à haute criticité, la repro-

ductibilité et la maîtrise des paramètres de fabrication font encore l'objet de recherches. Créer la matière en même temps que la pièce - le fondement de la fabrication additive -, suppose en effet d'affiner la compréhension de certains phénomènes physiques. Autant de sujets de recherche & développement, qui devraient aboutir à moyen terme, sur lesquels travaille AFH qui offre aux entreprises un espace de mutualisation des coûts et des équipes de recherche.

Une conviction : il faut profiter de cette période de maturation pour réfléchir à l'intégration de la fabrication additive dans sa stratégie. Quels sont mes objectifs, mon ambition, quel est mon positionnement dans la chaîne de valeur, la fabrication additive

est-elle pertinente dans mon Business Model et, si oui, dois-je investir dans des machines ou me fournir auprès de fabricants de pièces ? Autant de questions sur lesquelles AFH accompagne actuellement les chefs d'entreprise qui ont besoin de mieux comprendre cette technologie, ses enjeux, et la façon dont elle peut s'inscrire dans leur stratégie.

Car l'essentiel pour l'industrie française est de ne pas rater le train de la fabrication additive qui, même si elle n'a pas encore totalement atteint son degré de maturité, sera à coup sûr au cœur des solutions de résilience et de transformation vers l'industrie du futur.

** Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Économiques.*



Des plateformes pour accélérer la modernisation des PMI

Quatre grandes régions industrielles se préparent à accueillir leur plateforme d'accélération portée par le Cetim en lien avec un réseau de partenaires. Objectif : montrer aux PMI la pertinence des briques technologiques de l'Industrie du Futur et les aider à les intégrer via une démarche incrémentale sécurisée.

ENTRE UNE FEUILLE DE ROUTE INDUSTRIE DU FUTUR ET SA MISE EN ŒUVRE, il y a parfois un pas important. C'est pour aider les industriels à le franchir que le Cetim propose des plateformes d'accélération régionales. Selon Hélène Determe, responsable des partenariats au Cetim, « les industriels entendent parler d'IoT, d'intelligence artificielle ou de robotique collaborative, sans toujours appréhender concrètement les spécificités d'intégration (technologiques, numériques, RH) des technologies 4.0 et surtout de leur hybridation. Les plateformes proposent aux PME un parcours à la carte pour réussir cette intégration dans leur entreprise, en sécurisant leurs choix et leurs investissements ».

IMPULSER, PROJETER, AMORCER, SÉCURISER, DÉPLOYER

Un parcours en cinq étapes. Première étape, impulser en partant volontairement à la rencontre des PME pour décrypter auprès d'elles les grandes étapes du déploiement opérationnel des technologies. Et ce, en s'appuyant sur des démonstrateurs digitaux et/ou nomades et des Used Cases industriels.

Deuxième étape, projeter. Il s'agit de montrer les technologies en action selon 3 vecteurs : physiquement sur les sites de la plateforme, à distance et de manière interactive, directement dans la PME.

Troisième étape, amorcer, en travaillant avec les collaborateurs pour identifier les choix et les solutions possibles et établir un plan de levée de risques (tech-



niques, financiers, RH, etc.). Quatrième étape, sécuriser l'investissement, en réalisant des essais au Cetim, chez un partenaire ou même dans la PME, via des équipements d'appropriation industriels dédiés. On peut ainsi vérifier la pertinence du choix technologique qui fera alors l'objet d'un investissement plus sûr.

Cinquième étape, déployer. Un cahier des charges sécurisé est dressé et l'entreprise est accompagnée dans le choix du bon offreur de solutions, du bon intégrateur et du meilleur financement.

« Notre volonté est de proposer un service de découverte technologique sur toutes les grandes familles de l'Industrie du Futur », reprend Hélène Determe. « Pour la sécurisation, nous renforçons notre capacité à aider les PME à s'approprier les technologies selon des focus de spécialisa-

tion choisis en fonction des cibles industrielles régionales et de leurs besoins de transformation ». 400 collaborateurs (architectes de la transformation, experts technologues, etc.) répartis sur le territoire sont prêts à partager leur expertise sur 40 plateaux d'expérimentation qui peuvent être mis en réseau.

« LES PLATEFORMES D'ACCÉLÉRATION PRENNENT TOUT LEUR SENS DANS LE CONTEXTE SANITAIRE ACTUEL »

Chaque grande région industrielle disposera à terme de sa plateforme, l'État et la Région apportant leur concours financier. Dans les Hauts-de-France, la plateforme dénommée Quatrium cible trois domaines prioritaires : la mécanique et la métallurgie, la mobilité (automobile, aéronautique, ferroviaire,

agroéquipements) et le génie des procédés. La Région Grand-Est aura, quant à elle, une approche multi-métiers au sein d'un tissu manufacturier multi-filières. Pour Hélène Determe, « les plateformes d'accélération prennent tout leur sens dans le contexte sanitaire actuel. Pendant le premier confinement, on a vu des PME désarmées, faute de fournisseurs et d'approvisionnements, ou même de capacité à s'appuyer sur le digital dans le cadre de leurs relations commerciales. Intégrer des briques technologiques va leur permettre de devenir plus autonomes, plus agiles et plus résistantes ». Après les régions Grand-Est et Hauts-de-France, deux nouvelles plateformes devraient voir le jour en Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de la Loire dans les mois qui viennent.

CYBERSÉCURITÉ

Une méthode pour prévenir une cyber intrusion sur un site industriel

À l'heure de la digitalisation et des objets connectés, la cybersécurité est un enjeu vital pour les entreprises. Mais comment mettre en œuvre un système efficace ?

DANS UN UNIVERS INDUSTRIEL, LA MISE EN ŒUVRE DE LA CYBERSÉCURITÉ pour un système d'automatisme ou de contrôle (IACS*) s'appuie sur deux séries de normes (voir encadré). L'approche est descendante. Elle part de l'usine pour aller vers les fournisseurs de produits qui composent l'IACS, en passant par l'intégrateur qui le conçoit.

RAMENER LE RISQUE IDENTIFIÉ À UN NIVEAU ACCEPTABLE

La démarche comporte trois étapes. L'industriel commence par définir son objectif en matière de niveau de sécurité. Les activités du site de production peuvent être découpées en plusieurs zones. Certaines, critiques pour l'activité, présentent des risques

plus importants. Pour chaque zone, il faut déterminer un niveau de sécurité Cible (SL-T**) qui permet de ramener le risque identifié à un point considéré comme acceptable. La seconde étape consiste, pour l'intégrateur, à concevoir un système répondant aux objectifs déterminés. Cela passe par la mise en œuvre des mesures techniques décrites dans les normes et l'intégration de produits permettant de répondre aux niveaux de sécurité cible. Et ce, tout en respectant les contraintes économiques.

DES MESURES COMPENSATOIRES

L'intégrateur calcule ensuite le niveau de sécurité atteint (SL-A***). S'il est inférieur au niveau cible, il doit prendre des mesures compensatoires techniques (antivirus, pare-feux, chiffrement, etc.) ou organisationnelles (allo-

LES NORMES DE LA CYBERSÉCURITÉ

La mise en œuvre de la cybersécurité dans un environnement industriel s'appuie principalement sur deux séries de normes :

- l'ISO/IEC 27000 Technologies de l'information - Techniques de sécurité - Systèmes de management de la sécurité de l'information ;
- l'IEC 62443 - Sécurité des automatismes industriels et des systèmes de commande.

cation des droits, gestion des incidents de sécurité, formation, etc.), pour répondre à l'objectif. La troisième étape consiste, pour l'intégrateur, à formaliser la documentation technique, qui va permettre à l'industriel d'exploiter son site dans les conditions requises, sur l'ensemble de son cycle de vie.

*Industrial Automation and Control System

**Security Level Target

***Security Level Achieved

QUELLE RÈGLE POUR LE FABRICANT DE BIENS D'ÉQUIPEMENT ?

Le fabricant d'un bien d'équipement doit fixer un niveau de sécurité pour son produit, afin de prendre en compte un usage « moyen ». Ce niveau dépend de l'analyse de risque des différents clients finaux, pour des produits étant utilisés dans des environnements industriels proches. La solution technique sera ensuite construite sur la base d'un cahier des charges.

CONJONCTURE

Commerce extérieur : la dégradation affecte tous les secteurs de la mécanique

Les exportations et les importations de l'industrie mécanique se sont fortement dégradées au premier semestre 2020. Sans réelle perspective d'amélioration dans les prochains mois.

AVEC 21,8 MILLIARDS D'EUROS, LES EXPORTATIONS DE L'INDUSTRIE MÉCANIQUE CHUTENT DE 18,5 % au premier semestre 2020 par rapport aux six premiers mois de 2019. La contraction des exportations est particulièrement nette au 2^{ème} trimestre : proche des - 28 %. Les importations

baissent, elles, de 17,2 %. Tous les secteurs de la mécanique sont affectés, même si la machine-outil connaît la chute des exportations la plus importante (- 31,4 %). Les instruments de mesure subissent une baisse moins forte de 13,4%. De la même manière, toutes les destinations sont affectées,

le continent américain en tête (- 22,6 % pour l'Amérique du Nord, - 39,4 % pour l'Amérique du Sud), comme l'Union Européenne (près de - 19 %). Tous les principaux marchés de la mécanique se sont contractés. Quant aux perspectives, l'opinion des mécaniciens, mesurée à partir de leur carnet de

commandes et de la demande interne et externe, laisse apparaître un rebond au mois d'août, tout en restant très dégradées. Une conjoncture qui pourrait encore s'aggraver avec la deuxième vague de la Covid 19.

Prévenir les défaillances d'entreprise

Les procédures ayant été gelées en raison de la crise, jamais les dépôts de bilan et les cessations d'activité n'avaient été aussi peu nombreuses. Mais la durée de la crise économique devrait entraîner une flambée de défaillances. Il est important de rappeler que des moyens juridiques existent pour anticiper autant que possible, et éventuellement parer à cet état, selon la situation de l'entreprise. En voici quelques-uns, avec leur mode d'emploi.

MANDAT AD HOC :

L'entreprise connaît des difficultés financières ou autres sans être en cessation des paiements. Le mandat ad hoc se caractérise par un cadre général peu contraignant et une grande souplesse d'utilisation. La loi offre une grande liberté d'action et d'initiative au dirigeant de l'entreprise en difficulté et au président du tribunal pour décider de mettre en place cette structure souple d'assistance, sans délai, ni disposition spécifique, ni publicité.

L'entreprise saisit le président du tribunal de commerce ou de grande instance (suivant l'activité de l'entreprise) qui désigne un

mandataire ad hoc et lui fixe une mission. Le dirigeant peut même proposer un nom. Il s'agit souvent d'administrateurs judiciaires confirmés, ce qui leur permet de comprendre les difficultés et d'aider à résoudre certains problèmes.

CONCILIATION :

L'entreprise éprouve une difficulté juridique, économique ou financière, avérée ou prévisible, sans être en cessation des paiements depuis plus de 45 jours. Là encore, le débiteur peut proposer au président du tribunal de commerce ou de grande instance un conciliateur qui est chargé de

trouver un accord amiable avec les créanciers pour mettre fin aux difficultés de l'entreprise. La conciliation peut déboucher sur :

- un accord entre les parties constaté ou homologué par le tribunal ;
- une cession partielle ou totale de l'entreprise dans le cadre de la conciliation ou d'une procédure ultérieure de sauvegarde ;
- l'ouverture d'une procédure de sauvegarde accélérée si le débiteur justifie avoir élaboré un plan pour assurer la pérennité de l'entreprise et susceptible de recueillir un large soutien de ses créanciers.

MÉDIATION :

L'entreprise rencontre des difficultés avec un client liées à l'exécution d'un contrat de droit privé. Pour un retard de paiement, des services et marchandises non conformes, etc., le client ou le fournisseur peut saisir le médiateur des entreprises par le biais d'une demande en ligne sur le site mediateur-des-entreprises.fr. Un médiateur désigné prend contact dans un délai court avec les parties. Il est chargé de trouver un protocole d'accord entre elles qui les engage. Un service gratuit, rapide et confidentiel.

POLITIQUE EUROPÉENNE

La normalisation comme vecteur de relance économique

Parce qu'elle facilite la diffusion de l'innovation et l'interopérabilité des équipements, la normalisation est un catalyseur de la transition digitale et écologique. Avec son système de normes harmonisées qui s'appuie sur un réseau de 90 000 experts, l'Union Européenne a une carte à jouer dans la relance mondiale.



© PoclairHydraulics

AU PLUS FORT DE LA CRISE DE LA COVID 19 AU PRINTEMPS 2020, le CEN et le CENELEC* ont décidé de mettre gratuitement à disposition des normes européennes portant sur les dispositifs médicaux, les ventilateurs et les équipements de protection individuelle. Ce qui a facilité le travail de nombreuses entreprises qui ont converti leurs lignes de production pour fournir les équipements nécessaires d'urgence.

Selon Elena Santiago Cid, secrétaire générale du CEN, « l'efficacité de notre réponse pendant cette urgence est la preuve de

la force et de l'agilité du système européen de normalisation et de sa capacité à renforcer la résilience de l'Europe. Ces derniers mois, en collaboration avec la Commission, nous avons travaillé sur des solutions exploitables qui permettent aux fabricants d'utiliser les bonnes normes au bon moment dans leurs processus de production ».

« LES NORMES SONT PARTOUT »

La normalisation constitue un vecteur de la politique européenne de relance, en étant « le catalyseur de la transition ●●●

●●● numérique et verte de l'Union Européenne, en soutenant le marché, en permettant sa transformation et en renforçant la confiance des consommateurs», souligne Elena Santiago Cid. Pour Thierry Breton, Commissaire au marché intérieur, qui intervenait lors d'une réunion sur la normalisation et le pacte vert, «réduire les coûts, diffuser les innovations, faciliter l'interopérabilité et l'accès aux marchés, les normes sont partout». Elles sont des instruments pour comparer les produits et les consommateurs doivent s'en saisir pour changer de comportement. Les produits verts doivent être repérables, à l'image de l'affichage énergétique sur les équipements domestiques.

ENTRAÎNER L'ÉCONOMIE MONDIALE

Plusieurs domaines sont visés : la construction, les plastiques, le recyclage, l'économie circulaire, etc. L'industrie européenne est capable de définir des normes pour le monde entier et d'entraîner l'économie mondiale. «À condition d'anticiper et de travailler en amont des mandats pour définir des normes sur lesquelles la Commission pourra s'appuyer», souligne Catherine Lubineau, directrice technique de l'UNM.

Kerstin Jorna, directrice de la direction générale marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME, insiste sur «le besoin de normes visibles, de normes internationales et sur la nécessaire coopération stratégique. Soyons des traits d'union, réunissons nos forces». Avec son système de normes harmonisées et un socle de 90 000 experts répartis dans les délégations nationales «l'Europe peut devenir le premier continent pour l'économie circulaire et les technologies vertes», estime Thierry Breton.

**Comité européen de normalisation, Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique.*

ENVIRONNEMENT

Comment financer sa transition écologique ?

Les dispositifs se multiplient pour accélérer la transition écologique. MécaSphère fait le point sur certaines mesures qui peuvent intéresser les entreprises de la mécanique.



© AdobeStock - Ingo Bartussek

PLAN DE RELANCE

L'écologie est l'une des trois priorités du Plan de relance avec la compétitivité et la cohésion. Des financements sont prévus pour :

- développer l'économie circulaire, afin de réduire l'utilisation du plastique et renforcer l'usage de matériaux recyclés ;
- encourager la décarbonation des secteurs industriels et soutenir la filière de la chaleur bas-carbone, avec des subventions pour des investissements pouvant aller jusqu'à 3 millions d'euros. Ils portent sur les matériels de récupération de force ou de chaleur, ceux destinés à améliorer le rendement énergétique d'appareils ou d'installations, ou alternatifs à des machines et procédés alimentés par des énergies fossiles ;
- soutenir les démarches d'éco-conception des PME ;
- acquérir et moderniser les agroéquipements ;
- moderniser les infrastructures de distribution d'eau potable et d'assainissement ;
- développer une filière hydrogène vert.

La plupart des financements sont accessibles par appels à projets ou à manifestations d'intérêt.

PRODUITS SOFITECH

Sofitech propose Innov&Plus, un prêt de 25 000 à 7,5 millions d'euros pour les entreprises de

10 à 500 salariés. Ce prêt bonifié est destiné à financer toutes les dépenses relatives à des projets de compétitivité ou d'innovation, dont ceux concernant la transition écologique. Il bénéficie d'une garantie à 50 % par le Fonds Européen d'Investissement et d'un différé de remboursement du capital pouvant aller jusqu'à 2 ans.

Par ailleurs, Croissance PMI sécurise les financements des prêts participatifs avec une garantie à 100 %.

DIAG ECO FLUX

BpiFrance finance à hauteur de 75 % le Diag Éco Flux, prolongement de l'opération de l'Ademe « Gagnantes sur tous les coûts ».

Accessible à toutes les entreprises pour leurs sites comptant entre 20 et 250 salariés, ce dispositif leur permet de bénéficier de l'expertise d'un bureau d'études spécialisé en optimisation de flux (énergie, eau, matières et déchets). Il s'agit d'identifier des pistes d'économies concrètes et mesurables, puis d'accompagner la PME dans la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à réaliser des économies, gagner en rentabilité et réduire l'impact sur l'environnement.

Les montants attribués sont forfaitaires : 1000 euros pour les

sites de 20 à 49 salariés et 1500 euros au-dessus.

PRÊT VERT ADEME BPIFRANCE

D'un montant de 10 000 à 1 million d'euros, il est réservé aux PME ayant bénéficié d'un Diag Éco Flux ou d'une aide de l'Ademe et qui souhaitent financer un projet de transition écologique et énergétique.

Il doit être associé à un financement extérieur (prêt bancaire, apport de fonds propres, crowdfunding) d'un montant au moins égal. Sa durée varie de 2 à 10 ans, avec un différé de remboursement du capital de 2 ans.

PRÊT ECO-ÉNERGIE 2

Il s'adresse aux PME qui investissent dans des équipements éligibles aux certificats d'économies d'énergie des secteurs « bâtiment tertiaires » et « industrie », ainsi que les prestations, matériels et travaux liés (audit ou diagnostic énergétique, installation des équipements, outillage, etc.). Cela concerne l'éclairage, le froid, le chauffage, la climatisation, la motorisation électrique, etc.

D'un montant de 10 000 à 500 000 euros, il est remboursable sur une durée de 3 à 7 ans maximum avec un différé d'amortissement du capital pouvant aller jusqu'à 2 ans maximum.

Substances préoccupantes dans les produits manufacturés : une nouvelle base de données

Qu'est-ce que la base de données SCIP ? La FIM renseigne ses adhérents sur le sujet.

UNE NOUVELLE OBLIGATION EST À LA CHARGE DES ENTREPRISES QUI COMMERCIALISENT EN EUROPE des produits contenant des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)*. Depuis dix ans, elles devaient, en application de l'article 33 du règlement REACH, informer leurs clients lorsque des articles présents dans leurs produits contiennent l'une de ces substances en concentration supérieure à 0,1 % m/m. Désormais, la directive Déchet leur impose en outre de trans-

mettre des informations à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), à compter du 5 janvier 2021, pour que celle-ci les mette à la disposition des recycleurs et du grand public. A cette fin, l'ECHA a créé la base de données SCIP (Substances of Concern in Products). La FIM et de nombreux autres secteurs économiques continuent d'alerter les autorités européennes et nationales sur le fait que SCIP met en œuvre de façon disproportionnée l'article 33 de REACH. Pour les entreprises dont les

produits sont concernés, est-il obligatoire de déclarer dans la base SCIP ? La situation n'est pas toujours claire car certaines transpositions nationales l'imposent, d'autres non. À ce jour, la France, l'Allemagne et la Hollande prévoient la possibilité de transmettre les informations à l'ECHA sans passer par cette base. Cependant, la transposition française n'est pas encore finalisée et la situation peut évoluer.

Dans ce contexte, il est conseillé aux entreprises commercialisant leurs produits dans des

États imposant la base de données de déclarer leurs produits. Toutes les informations sont sur la page « SCIP » du site internet de l'ECHA. La FIM reste à la disposition des adhérents pour les renseigner sur ce sujet.

CONTACT

France de Baillenx,
fdebaillex@fimeca.org
01 47 17 64 01

* Ces dernières figurent sur la « liste candidate REACH », au titre de l'article 33 du règlement européen. La liste candidate est mise à jour deux fois par an. Le plomb, par exemple, y est entré en 2018.

Un guide pour mieux utiliser la technologie pneumatique

Artema, le syndicat de la mécatronique, publie la 2^{ème} édition de son guide de bonnes pratiques « Performance énergétique des transmissions et automatismes pneumatiques » : une mine d'informations et de conseils pour les industriels qui souhaitent optimiser l'efficacité énergétique de leurs installations.

L'EXPLOITATION REPRÉSENTE 75 % DU COÛT GLOBAL DE LA TECHNOLOGIE PNEUMATIQUE, l'investissement initial ne comptant que pour 13 % et la maintenance pour 12 %. En optimisant la dimensionnement de certains de ses composants et son utilisation, il est donc possible de réaliser des économies substantielles, au travers de certaines bonnes pratiques présentées dans le guide d'Artema. La technologie pneumatique permet de mettre en mouvement un objet, en translation, en rotation et en combinant les deux. Elle participe à la sûreté des installations au point d'être recommandée en atmosphère explosive. Et pour cause, elle puise son énergie dans l'air comprimé. Une énergie propre, facile à mettre en œuvre et à utiliser.

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le guide donne trois pistes pour limiter la consommation d'air, et donc d'énergie. D'abord en dimensionnant au plus juste le dispositif pneumatique, par simulation, pour réduire la quantité d'air utilisée par l'actionneur : adaptation de la pression aux besoins de l'application et optimisation de la longueur et des diamètres des tuyaux de l'installation, à l'aide d'un logiciel de calcul qui accompagne le guide. La conception du réseau d'air comprimé et le bon entretien de ses composants permettent aussi d'améliorer l'efficacité énergétique.

Enfin, la chasse aux fuites doit être une priorité des utilisateurs, en particulier les plus petites car elles sont difficiles à repérer. Il

existe aujourd'hui des systèmes automatiques de détection qui repèrent la moindre anomalie. Le guide aborde également deux applications :

- le soufflage par impulsion, pour fabriquer des bouteilles plastique ou nettoyer des surfaces usinées, par exemple, qui permet de réduire la consommation énergétique de 50 % par rapport au soufflage continu ;
- les techniques de préhension par le vide, par effet venturi. Selon Olivier Cloarec, directeur technique d'Artema, « ce guide va permettre à nos adhérents de dialoguer avec leurs clients sur leur technologie, en s'appuyant sur des bonnes pratiques reconnues par toute la profession ». Il a fait l'objet d'une présentation à l'occasion de Global Industrie Connect, en juillet dernier.



© Artema/Freepix

LA FIM ET SES 21 SYNDICATS : UN RÉSEAU DE PROFESSIONNELS POUR VOUS ACCOMPAGNER, VOUS REPRÉSENTER ET DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS

Que m'apporte l'adhésion à mon syndicat d'appartenance ?

» La garantie d'être informé en amont de tout changement de réglementation affectant mon entreprise

» L'opportunité de rencontrer les acteurs partenaires sur nos secteurs clients

» Une assistance pour toutes les questions techniques ou juridiques qui se posent



Syndicat des industriels de la mécatronique



Union des industriels de l'agroéquipement



Organisation professionnelle de biens d'équipement



FABRILABO
Chambre syndicale des fabricants et négociants d'appareils de laboratoire



Fédération forge fonderie



Fédération française des métiers de l'incendie



Abrasifs et carbures



Groupement français des industries transformatrices des métaux en feuilles minces



Syndicat national des fabricants de ressorts



Photonics France | LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA PHOTONIQUE
FUSION DE L'AFOP ET DU CNOP
Syndicat professionnel optique-photonique



Syndicat national des industriels de boîtes aux lettres et colis



Syndicat de la mesure



Syndicat national de la chaudronnerie, tuyauterie et maintenance industrielle



Syndicat national du décolletage



Syndicat national de l'industrie des technologies médicales



Syndicat des machines et technologies de production



Syndicat national de l'équipement des grandes cuisines



Union des industries des technologies de surfaces



Applications industrielles en matériels aérauliques



Union nationale des industries de la quincaillerie



Union des industries d'articles pour la table, le ménage et activités connexes

Sous le haut patronage de
Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République

GLOBAL INDUSTRIE

**2 EVENTS TO
RELAUNCH INDUSTRY**

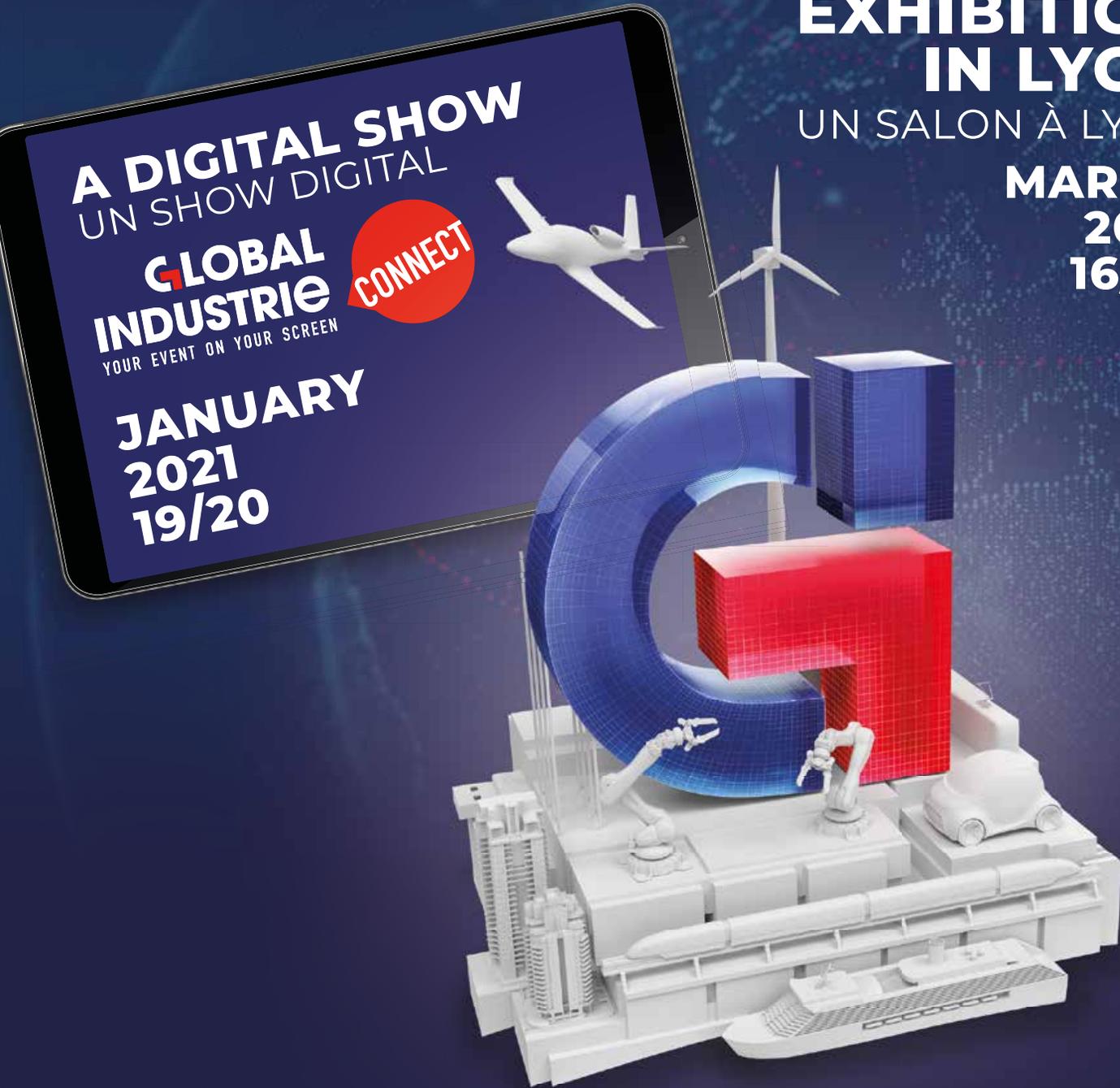
2 ÉVÈNEMENTS POUR
RELANCER L'INDUSTRIE

**AN
EXHIBITION
IN LYON**

UN SALON À LYON

**MARCH
2021
16/19**

EUREXPO LYON



global-industrie.com

